

**Décision n° 2020-32 du 24 février 2020
donnant délégation de signature
du directeur de la direction technique Territoires et Ville
en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités,
à des agents placés sous son autorité**

Le directeur de la direction technique Territoires et Ville du Cerema ;

Vu la loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports, notamment le titre IX ;

Vu le décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu le décret du 27 avril 2018 portant nomination du directeur général du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement ;

Vu la décision n° 2018-286 du 3 juillet 2018 donnant délégation de pouvoir en matière de fonctionnement courant et de gestion des activités ;

décide

Article 1

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 1 pour signer :

- toute décision concernant le management et le fonctionnement internes de la direction et l'organisation des activités portées par celle-ci ;
- tous actes relatifs aux déplacements professionnels.

Article 2

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 2 pour signer toute décision concernant le management et le fonctionnement internes de l'entité dont ils ont la responsabilité et l'organisation des activités portées par celle-ci.

Article 3

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 3, pour signer tous actes relatifs aux déplacements professionnels.

Article 4

Délégation est donnée aux agents dont les noms figurent à l'annexe 4, pour signer tous actes concernant la gestion courante et l'entretien du patrimoine foncier et immobilier affectés à l'entité dont ils ont la responsabilité et du patrimoine mobilier.

Article 5


La présente décision abroge la décision n° 2019-186 du 2 septembre 2019.

Article 6

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Cerema.

Fait à Lyon, le 24/02/2020

Le directeur



Yannick Prebay

Annexe 1

- Madame Aude Drouot, directrice adjointe ;
- Monsieur Christophe Betin, secrétaire général par intérim ;
- Monsieur Guillaume Isa, secrétaire général adjoint par intérim.

Annexe 2

- Madame Karine Debeaune, chef du département Urbanisme-habitat et chef par intérim du département Environnement, risques, énergie, numérique ;
- Monsieur Stéphane Chanut, chef du département Déplacements durables ;
- Monsieur Nicolas Nuyttens, adjoint au chef du département Déplacements durables ;
- Madame Anne Grandguillot, chef du département Voirie et espace public ;
- Monsieur Laurent Arnaud, chef du département Bâtiments durables ;
- Madame Michèle Schall, chef du département Edition-diffusion.

Annexe 3

- Madame Aude Drouot, directrice adjointe ;
- Monsieur Christophe Betin, secrétaire général par intérim ;
- Monsieur Guillaume Isa, secrétaire général adjoint par intérim.

Annexe 4

- Monsieur Christophe Betin, secrétaire général par intérim ;
- Monsieur Guillaume Isa, secrétaire général adjoint par intérim.